

GUIDE

9

De la définition et des bons usages
Des **MATERIAUX DE REVETEMENT**
Et du **PETIT MOBILIER URBAIN**
Relatifs à l'espace public

Le mobilier urbain

Les bornes et potelets



**Syndicat Mixte d'Action pour
l'Expansion de la Gâtine**
46 Boulevard Edgar Quinet - BP 505
79208 PARTHENAY CEDEX
Tél : 05 49 64 25 49
Fax : 05 49 94 21 22
Courriel : pays-de-gatine@gatine.org
Site internet : www.gatine.org

Année 2011



LES BORNES ET POTELETS

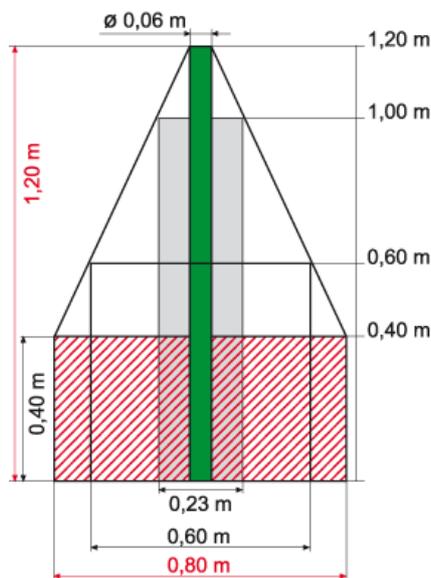
✦ Usages

Dans les espaces publics, les bornes et potelets appartiennent **au mobilier urbain**. On les retrouve partout : sur les trottoirs, les places, les placettes, le long des rues...

En séparation des voies de circulation, en protection des zones piétonnes, en contrôle d'accès des véhicules, en balisage des édifices..., ils aident à la distinction et à la lisibilité des espaces.

Les bornes se différencient des potelets par leur forme et leur taille. Les bornes seront alors plus massives et moins hautes alors que les potelets seront plus fins et plus hauts.

Les dimensions de chacun sont définies dans le décret relatif aux normes d'accessibilité.



Abaque de détection d'obstacles bas

Source : Annexe 3 de l'arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics

En respect des normes d'accessibilité, les dimensions minimum des bornes et potelets sont alors les suivantes :

- Borne : hauteur de 0,60 m pour largeur de 0,60 m
- Potelet : hauteur de 1,20 m pour diamètre ou largeur de 0,06 m

Dans le cas de la mise en place d'un massif plus bas, son embase devra avoir une largeur minimum de 0,80 m pour une hauteur de 0,40 m.

Afin toujours de **respecter les normes d'accessibilité**, les bornes et potelets devront être choisis de manière à **améliorer leur « détectabilité visuelle »** en ayant recours notamment aux contrastes de luminosité et de couleurs.

La réglementation permet alors de travailler sur le contraste :

- de l'objet par rapport à son support (objet foncé sur revêtement clair...)
- d'une partie de l'objet par rapport à une autre (rajout de peinture ou fixation d'un catadioptré...)



Les bornes et les potelets peuvent être **fixes, amovibles ou rétractables** pour permettre le passage de véhicules lors d'évènements ponctuels.

Enfin, les modèles de bornes se diversifient. En complément des bornes classiques, on trouve :

- **des bornes lumineuses** (mise en valeur d'édifice, éclairage de zones piétonnes...)
- **des bornes d'énergie** distribuant l'électricité, l'air ou encore l'eau. Elles seront utilisées sur les places de marchés ou pour diverses manifestations.

Afin d'intégrer au mieux les bornes et potelets à l'espace public, il est important de les assortir au mobilier urbain présent à proximité (éclairage public, banc, corbeille, panneau d'affichage...).

Bien choisies, les bornes et potelets participent ainsi à **la mise en valeur de l'espace public**.

❖ Caractéristiques

Les bornes et potelets peuvent être conçus **en bois, en acier, en fonte, en aluminium, en inox, en béton, en pierre... ou en un mélange de ces différentes matières**.

Il existe **une infinité de modèles** allant du classique à la création de designers...

Le choix du mobilier urbain se fait :

- **selon des critères subjectifs** → le goût, les envies... Le but est d'agrémenter au mieux l'espace public.
- **selon des critères objectifs** → le prix, l'usage... Le mobilier doit être adapté au budget du maître d'ouvrage et aux usages qui lui sont attribués.

❖ Estimation du coût



Borne bois en pin - Diamètre 140 : 60 € HT l'unité
Borne bois en chêne - 15cm x 15cm : 80 € HT l'unité

Borne classique en fonte ou en acier : 300 € HT l'unité
Borne lumineuse : 1 000 € HT l'unité
Borne d'énergie : de 1 500 à 3 000 € HT l'unité

PRIX DONNÉ À TITRE INDICATIF - Les coûts sont très variables selon le modèle, sa provenance, la quantité commandée, la période de consultation...

❖ Modèles de bornes et potelets

❖ Les bornes



Bornes en acier



Bornes en bois avec catadioptrés - PARTHENAY



Bornes en fonte - BRESSUIRE

* Les bornes lumineuses et les bornes d'énergie



Borne lumineuse en bois
LUCHE-THOUARSAIS



Borne lumineuse en acier



Borne d'énergie en fonte

* Les potelets



Potelets en acier avec
catadioptrés - BRESSUIRE



Potelets en bois intégrés à la
végétation - BRESSUIRE



Potelets en acier - Contraste faible entre les
potelets et le revêtement du trottoir



❖ Approche esthétique et sensible

Le matériau dans lequel est fait le potelet détermine nécessairement sa forme. **Les potelets métal** seront généralement fins et allongés, ils correspondent bien à des aménagements urbains travaillés, alors que les **bornes en bois**, plus épaisses, s'inséreront davantage dans les espaces ruraux, ou au contact des espaces verts.

L'implantation et le rythme des potelets doit également être étudié : sur un espace totalement dégagé, une quantité trop importante de potelets (le dimensionnement anti-stationnement est de 1 u / 1,5 ml) donnera une impression de « forêt » peu lisible.

De manière générale, **il faut éviter, quand c'est possible, d'utiliser des potelets** qui perturbent la **perception de l'espace urbain et s'avèrent être un obstacle pour les piétons**, notamment les malvoyants. La végétation, les noues ou quelques barrières sont parfois aussi efficaces.

Les bornes en béton ne sont plus guère utilisées car elles rappellent une période où l'aménagement était presque exclusivement dédié à la circulation automobile.

❖ Vieillessement – Durée de vie – Entretien – Remplacement

* Vieillessement

Le vieillissement d'une borne ou d'un potelet varie en fonction du matériau le composant :

- Fonte → Corrosion
- Aluminium → Faiblement sensible à la corrosion
- Fer et Acier → Rouille
- Inox → Faiblement sensible à la rouille
- Bois → Perte de couleur, grisonnement, érosion, fissures
- Béton → Perte de couleur, fissures, apparition de mousses
- Pierre → Perte de couleur, salissures



Bornes en bois vieilli - Perte de couleur - Fissures

* Durée de vie

La durée de vie de ce mobilier urbain est fonction de sa composition, de son entretien et de son usage. Plus les bornes et potelets seront à **proximité de voies de circulation**, plus leur durée de vie sera courte (risque de choc).

* Entretien

Quel que soit le type de borne ou potelet choisi, il est nécessaire de procéder à un **désherbage manuel** aux pieds des supports. **Pas de désherbage chimique.**

La fonte, le fer et l'acier :

- nettoyage de la surface avec de l'eau savonneuse et éventuellement des produits lustrants
- effectuer d'éventuelles retouches avec une peinture riche en zinc

L'aluminium, l'inox :

- nettoyage de la surface avec de l'eau savonneuse et éventuellement des produits lustrants

Le bois :

- passage d'un saturateur pour protéger de l'humidité et des UV et pour nourrir et colorer toutes les essences de bois
- passage d'un dégriseur avant le saturateur si le bois grisonne
- passage de plusieurs couches de lasure afin de colorer le bois et de le protéger contre les UV et l'humidité

Le béton et la pierre :

- nettoyage de la surface avec de l'eau savonneuse

Remplacement

Manutention simple et rapide.



CONCEPTION DU GUIDE

AREAURBANISME

32, boulevard du Guédeau
79300 BRESSUIRE

Tél : 05 49 81 57 52
Mail : areaurbanisme@orange.fr
Site Internet : www.area-urbanisme-79.fr



8, impasse des Frênes
79000 BESSINES

Tél : 05 49 25 83 48
Mail : geniplant@wanadoo.fr

Avec la participation des Directeurs et responsables du Service Territorial d'Architecture et du Patrimoine, des services techniques du Pôle Territorial de Gâtine de la DDT 79, de l'Agence Technique Territoriale du Département des Deux-Sèvres, de la Ville de Parthenay, des Communautés de Communes Gâtine-Autize et Terre de Sèvre.



SYNDICAT MIXTE D'ACTION POUR L'EXPANSION DE LA GATINE

46, boulevard Edgard Quinet

BP 505

79208 PARTHENAY Cedex

Tél : 05 49 64 25 49 – Fax : 05 49 94 21 22

Mail : pays-de-gatine@gatine.org

Site Internet : www.gatine.org

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE

L'Union Européenne



Le Conseil Régional
de Poitou-Charentes



Le Conseil Général
des Deux-Sèvres

